COUR D'APPEL DE VERSAILLES

Parquet Général

Pôle de l'instruction

Profils de poste de stagiaire avocat (PPI)

4 postes

1. Présentation de la juridiction

Le ressort de la cour d'appel de Versailles regroupe les départements de l'ouest de l'Ile de France : Eure et Loir, Hauts de Seine, Val d'Oise et Yvelines, soit une population de 4 581 389 habitants (7,09% de la population française).

Le ressort de la cour d'appel de Versailles comporte :

- **4 tribunaux judiciaires** : Versailles, Nanterre, Pontoise, Chartres
- **15 tribunaux de proximité :** Mantes-la-Jolie, Poissy, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye, Antony, Asnières-sur-Seine, Boulogne-Billancourt, Colombes, Courbevoie, Puteaux, Vanves, Gonesse, Montmorency, Sannois, Dreux
- **13 conseils de prud'hommes** : Chartres, Châteaudun, Dreux, Mantes-la-Jolie, Poissy, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye, Versailles, Nanterre, Boulogne-Billancourt, Cergy-Pontoise, Argenteuil, Montmorency
- **4 tribunaux de commerce** : Versailles, Nanterre, Pontoise, Chartres.

L'effectif théorique de la cour d'appel est de 21 magistrats au parquet général.

Le parquet général est composé de 6 pôles dont le pôle instruction organisé en 4 sections composé de 4,5 magistrats et 1 attaché de justice.

Dans le domaine pénal, les juridictions du ressort de la cour d'appel de Versailles traitent à la fois d'affaires économiques et financières délicates et particulièrement complexes, liées à l'implantation de pôles économiques majeurs dans le ressort (à la Défense (92) mais aussi à Issy les Moulineaux (92), à Boulogne-Billancourt (92), à Vélizy (78) ou encore à Saint Quentin en Yvelines (78)), mais aussi de formes de délinquance propres à l'Ile-de-France, à savoir une forte délinquance des mineurs, des affrontements entre bandes rivales, des violences urbaines très fréquentes et des trafics divers (produits stupéfiants mais également traite des êtres humains) dans un contexte de criminalité organisée.

COUR D'APPEL DE VERSAILLES
Parquet général
5, rue Carnot - RP 1113
78011 Versailles CEDEX
Téléphone : 01 39 49 67 03
sec.pg.ca-versailles@justice.fr

2. Les missions des stagiaires

→ Préparation des réquisitions écrites devant la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Versailles.

L'élève-avocat, sous la direction de l'un des magistrats du parquet général, prépare les réquisitions écrites devant être produites devant la chambre de l'instruction à l'occasion des recours contre les décisions rendues par les juges d'instruction et les JLD, prioritairement en matière de détention et accessoirement sur le fond, et à l'occasion des autres procédures dont peut être saisie cette juridiction.

→ Assister à un procès à la Cour d'assises des Yvelines (y compris au délibéré)

Missions occasionnelles :

En fonction de l'actualité de la cour et des centres d'intérêt de l'élève-avocat concerné :

→ préparation et aide au magistrat du parquet général dans certains dossiers d'une particulière complexité, en matière correctionnelle ou criminelle,

→ réalisation de recherches et études sur certains sujets.

Les quatre postes proposés requièrent :

→un intérêt affirmé pour la procédure pénale et le droit pénal,

→ de très bonnes qualités rédactionnelles.

→ de l'assiduité et de la disponibilité,

→une faculté de travailler en collaboration avec un magistrat-tuteur ou de manière autonome.

3. La gratification et la durée du stage

Selon la réglementation en vigueur, le stage à temps plein (35 heures par semaine) fait l'objet d'une gratification mensuelle d'un montant de **693 €.**

Pour les élèves-avocats de l'HEDAC : la durée du stage est de **24 semaines**, auxquelles quelques jours supplémentaires peuvent s'ajouter pour être utilisés soit au titre de congés non rémunéré, soit pour effectuer un stage en établissement pénitentiaire.

Stage de 6 mois